

**PROCÈS-VERBAL – RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 14 avril 2014**

Conseil Municipal du  
**14 avril 2014**

L'an deux mil quatorze, le quatorze avril, le Conseil Municipal de la Commune de BEUSTE dûment convoqué neuf avril deux mil quatorze, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur VIGNAU Alain, Maire de BEUSTE.

Convocation du  
**09 avril 2014**

**PRÉSENTS:** VIGNAU Alain, CAPDEVIELLE-HOUNIEU Patricia (arrivée à 20 h 00), MULÉ-BERTRANINE Jean-Claude, LASSALLE Roger, DOASSANS-CARRÈRE Philippe, ABADIE Jean-Pierre, BERTHOUMIEU Valérie, BIRABEN-LOUSTAU Pierre, CELLE Sonia, CHARBONNEL Patrice, CENDRÈS Monique, DE MOOR Olivier, HAILLOT Jean-Michel, LECLÈRE Valérie, POUHEY Sébastien.

Nombre de conseillers

**En exercice : 15**  
**Présents : 15**  
**Votants : 15**

**ABSENTS-EXCUSÉS :**

**PROCURATIONS :**

**SECRETAIRE DE SÉANCE :** CENDRÈS Monique

Le quorum étant atteint pour permettre à l'assemblée de délibérer valablement, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures 00 minutes.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal du Conseil Municipal du 03 avril 2014 et le soumet à l'approbation de l'Assemblée.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Vote : Pour : 14 / Contre : 0 / Abstention : 0

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de rajouter un point à l'ordre du jour concernant l'élection des membres de la commission d'appel d'offres (CAO). Cet ajout est accepté par l'ensemble des membres de l'Assemblée délibérante.

**Ordre du jour :**

- **1) ONF : Programme d'actions 2014 en forêt communale**
- **2) Amortissement du Schéma directeur du projet d'assainissement collectif**
- **3) Approbation du Compte Administratif 2013**
- **4) Approbation du Compte de Gestion 2013**
- **5) Vote du taux des Contributions directes 2014**
- **6) Affectation des résultats 2013 au budget 2014**
- **7) Vote du Budget Primitif 2014**
- **8) Indemnité au trésorier Payeur**
- **9) Questions diverses**

## 1. ONF : PROGRAMME D' ACTIONS 2014 EN FORET COMMUNALE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'ONF propose un programme d'actions préconisé pour la gestion durable du patrimoine forestier de la Commune. Ce programme est conforme au document d'aménagement de notre forêt et aux engagements de l'ONF liés à la norme ISO 14001.

Les travaux forestiers pour l'année 2014 sont les suivants :

- ✓ Investissement :
  - travaux sylvicoles :
    - cloisonnement sylvicole
    - dégagement mécanique des régénérations naturelles
- ✓ Fonctionnement :
  - Travaux d'infrastructure :
    - travaux étude préalable / étude faisabilité d'amélioration de la desserte en forêt communale
  - Travaux divers :
    - entretien du parcellaire
    - travaux divers dans les peuplements

Les travaux d'investissement prônés s'élèvent à la somme de 1 080,00 € HT et les travaux de fonctionnement s'élèvent à la somme de 4 040,00 € HT.

Après discussion, le Conseil Municipal, vote pour le programme suivant et demande à Monsieur le Maire que les montants soient inscrits au budget primitif 2014.

Vote : Pour : 14 / Contre : 0 / Abstention : 0

## 2. AMORTISSEMENT DU SCHEMA DIRECTEUR DU PROJET D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'un schéma directeur concernant le projet d'assainissement collectif a été réalisé en 2010.

Ces travaux faisant partie du patrimoine de la Commune, il convient de les amortir. Monsieur le Maire propose de fixer la durée d'amortissement à quatre ans compte tenu de la somme des travaux qui s'élève à 4 654,83 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

***FIXE la durée de l'amortissement à quatre ans.***

***AUTORISE Monsieur le Maire à amortir les travaux à partir de 2014.***

Vote : Pour : 14 / Contre : 0 / Abstention : 0

### 3. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif 2013 :

**Réalisation de l'exercice 2013 :**

	DÉPENSES	RECETTES	EXCÉDENT
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>307 705,30 €</b>	<b>362 102,69 €</b>	<b>54 397,39 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>45 524,42 €</b>	<b>76 797,69 €</b>	<b>31 273,27 €</b>
		<b>TOTAL</b>	<b>85 670,66 €</b>

**RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2013 : 85 670,66 €**

**Résultat de clôture 2013 :**

Le résultat de clôture 2013 intègre les excédents et déficits 2012 (recettes de fonctionnement reporté 93 098,47 €, recettes d'investissement reporté 110 692,80 €) qui ont été reportés sur le budget 2012.

- Réalisations 2013 + report clôture 2012

**FONCTIONNEMENT**

➤ Recettes	362 103	+	93 098	=	455 201 €
➤ Dépenses	307 705	+	0	=	307 705 €

Excédent de  
fonctionnement 147 496 €

**INVESTISSEMENT**

➤ Recettes	76 792	+	110 693	=	187 490 €
➤ Dépenses	45 524	+	0	=	45 524 €

Excédent d'  
investissement 141 966 €

**RÉSULTAT DE CLÔTURE 2013 : 289 462 €**

**Restes à Réaliser à reporter en 2014 :**

	DÉPENSES	RECETTES
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>123 329,60 €</b>	<b>21 250,00 €</b>

**RÉSULTAT DE CLÔTURE 2013 y compris les restes à réaliser**

	DÉPENSES	RECETTES	EXCÉDENT
FONCTIONNEMENT	307 705,30 €	455 201,16 €	147 495,86 €
INVESTISSEMENT	168 854,02 €	208 740,49 €	39 886,47 €
		<b>TOTAL</b>	<b>187 382,33 €</b>

**Le résultat global cumulé de clôture 2013, y compris les restes à réaliser, est de : 187 382,33 €**

Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil Municipal et Madame la 1<sup>ère</sup> Adjointe fait procéder au vote du Compte Administratif 2013.

Vote : Pour : 14 / Contre : 0 / Abstention : 0.

#### **4. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2013**

Après présentation du budget primitif de l'exercice 2013, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer, et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013 ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

**Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

**Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**DÉCLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2013 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote : Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0.

## 5. VOTE DU TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES

Après examen de la Commission Finances, les taux sont maintenus aux taux 2013. Le produit fiscal attendu pour l'année 2014 est de 117 042 €.

Taxes	Taux 2013	Taux votés en 2014	Bases 2014	Produits 2014
Taxe Habitation	10,15 %	10,15 %	758 400 €	76 978 €
Foncier Bâti	6,91 %	6,91 %	457 600 €	31 620 €
Foncier Non Bâti	39,46 %	39,46 %	21 400 €	8 444 €
			<b>TOTAL</b>	<b>117 042 €</b>

Après discussion, le Conseil Municipal suit la recommandation de la Commission Finances et approuve les taux de taxes 2014.

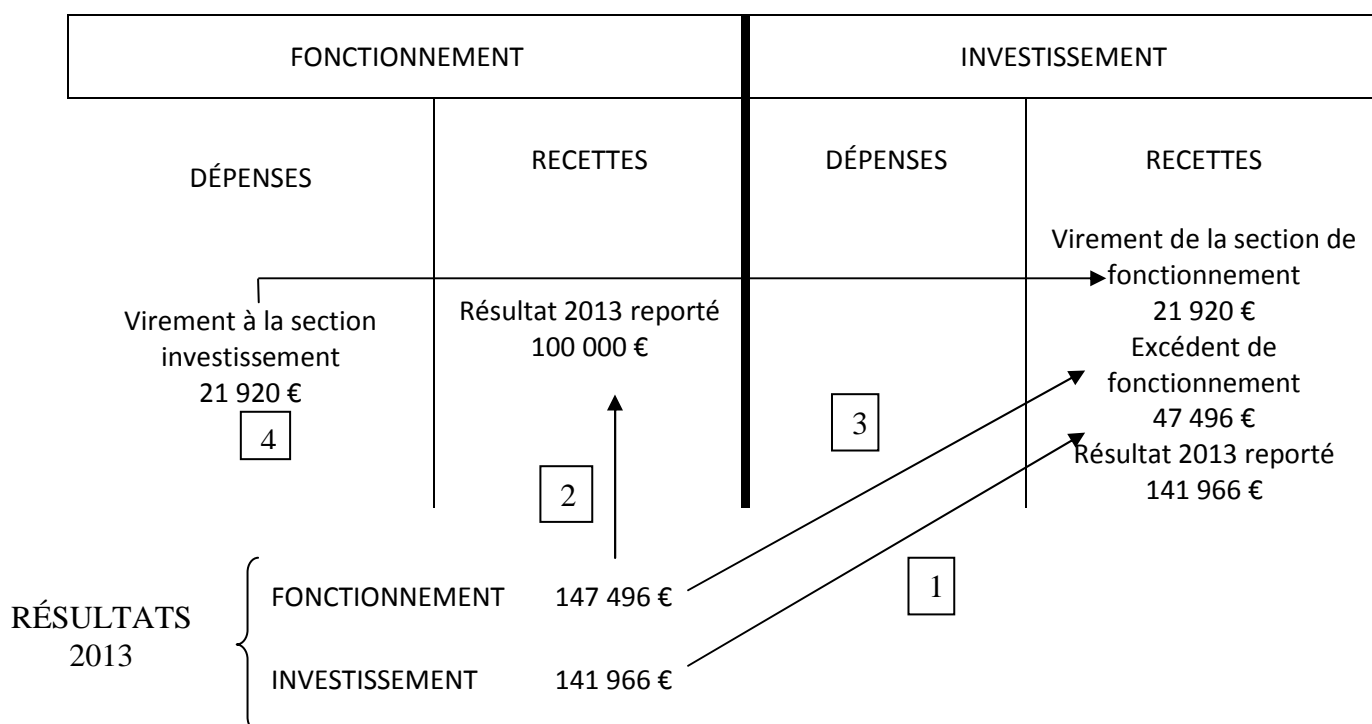
Vote : Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0

## 6. AFFECTATION DES RÉSULTATS 2013

### 2013 : Résultat de clôture

- Excédent de fonctionnement : 147 496 €
- Excédent d'investissement : 141 966 €

### BUDGET 2014 : Affectation des résultats 2013 dans les sections de fonctionnement et d'investissement



Vote : Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0

## 7. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2013

Monsieur le Maire propose à l'assemblée l'examen du Budget primitif ayant été préalablement étudié par la Commission Finances.

- **Le budget de fonctionnement tient compte :**

- ✓ En dépenses :

- Des augmentations de cotisations intercommunales et de l'augmentation de la contribution communale au SDIS,
- De l'attribution des subventions aux associations pour la somme de 7 000 €
- De la diminution de 35 % des indemnités du Maire et des Adjointes.

- ✓ En recettes :

- De la diminution de la Dotation Globale de Fonctionnement (- 8 % environ par rapport en 2013),
- Du taux des taxes 2014 identiques au taux de 2013,

- **Le budget d'investissement tient compte :**

- ✓ En dépenses :

- De la réalisation des projets définis :
  - Enfouissement des réseaux HTA « rue des Cerisiers »
  - Programme voirie 2014 Chemin de la Plaine du Bas
  - Projet de réhabilitation de l'école

- ✓ En recettes :

- Le FCTVA
- Les subventions
- L'excédent d'investissement reporté
- La Taxe d'aménagement des nouvelles constructions.

- **Subventions associations :**

Monsieur le Maire propose aux membres de l'Assemblée délibérante de reconduire les subventions accordées aux associations en 2013 .

Après avoir écouté le Maire dans ses explications,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

**DÉCIDE** de reconduire les subventions accordées aux associations.

### BUDGET PRIMITIF 2014

#### Investissement

Dépenses	308 352,00 €
Recettes	308 352,00 €

#### Fonctionnement

Dépenses	432 720,00 €
Recettes	432 720,00 €

Les budgets de fonctionnement et d'investissement 2014 sont votés à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Vote : Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0

## 8. ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE DE CONSEIL AU TRESORIER PAYEUR

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux,

Après en avoir délibéré, **DECIDE**:

- De faire appel au concours de M. Philippe BERGEROO-CAMPAGNE, receveur municipal, pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable,
- De lui allouer l'indemnité de conseil aux taux de 100 % par an,
- Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité,
- Qu'en vertu de l'article 3 du même arrêté, cette indemnité sera acquise au receveur municipal pour toute la durée du mandat du Conseil Municipal, sauf nouvelle délibération la modifiant ou y mettant fin.

Vote : Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0

## 9. ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

Monsieur le Maire expose que la Commune sera amenée à passer des marchés publics pour la réalisation de travaux, la livraison de fournitures ou pour des prestations de services.

Il indique qu'il convient d'élire les membres du Conseil Municipal appelés à siéger à la Commission d'Appel d'Offres. Il précise à ce sujet que, la Commune comptant moins de 3500 habitants, la Commission se compose du Maire ou de son représentant, président, de trois membres titulaires et de trois membres suppléants élus par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire,

**ÉLIT** les membres de la Commissions d'Appel d'Offres.

- Titulaire : Monsieur ABADIE Jean-Pierre
- Titulaire : Monsieur LASSALLE Roger
- Titulaire : Madame CENDRÈS Monique
- Suppléant : Madame CAPDVIELLE-HOUNIEU Patricia
- Suppléant : Monsieur DE MOOR Olivier
- Suppléant : Monsieur MULÉ-BERTRANINE Jean-Claude

Vote : Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0

## 10. QUESTIONS DIVERSES

### ➤ Permanence de la mairie

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de modifier les horaires d'ouverture au public, soit 10 heures de permanence par semaine au lieu de 5 heures actuellement.

Permanences du secrétariat à compter du 12 mai 2014 :

- mardi de 09 h 30 à 12 h 00 et de 16 h 00 à 18 h 30
- vendredi de 09 h 30 à 12 h 00 et de 16 h 00 à 18 h 30.

Le Conseil Municipal,

**DÉCIDE** de modifier les horaires d'ouverture du public comme indiqué ci-dessus.

Vote : Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire, clôture la séance à 22 h 15.

Le Maire,

Alain VIGNAU

VIGNAU Alain		CELLE Sonia	
CAPDEVIELLE-HOUNIEU Patricia		CHARBONNEL Patrice	
MULÉ-BERTRANINE Jean-Claude		CENDRES Monique	
LASSALLE Roger		DE MOOR Olivier	
DOASSANS-CARRÈRE Philippe		HAILLOT Jean-Michel	
ABADIE Jean-Pierre		LECLÈRE Valérie	
BERTHOUMIEU-LACAZE Valérie		POUEY Sébastien	
BIRABEN-LOUSTAU Pierre			